

**Déclaration préalable intersyndicale CGT, FO, SNUTEFE et SUD Travail Affaires
Sociales au CHSCT M du 07 octobre 2015**

Le CHSCT M est réuni quelques jours après que deux délégations du personnel se sont rendues dans les unités territoriales de l'Eure et Loir et du Vaucluse pour échanger avec les collègues. Au-delà des constats réalisés sur WIKI'T qui ne font que confirmer nos craintes exprimées sur les risques dont est porteur cet outil, cette visite a été l'occasion d'écouter les doléances des collègues, hiérarchie compris.

Les situations décrites par nos collègues de Chartres et d'Avignon confirment que la mise en œuvre du projet Ministère Fort entraîne une dégradation importante des conditions de travail de l'ensemble des agents. Tous les témoignages convergent sur la désintégration des collectifs de travail, la démobilisation des agents qui se sentent dévalorisés sans compter toutes les contraintes liées aux réorganisations permanentes tant sur le plan matériel que sur celui des rapports entre les collègues.

A Avignon, la volonté de trouver une organisation « innovante » a débouché sur la mise en œuvre d'une organisation du travail au sein des deux unités de contrôle contre-productive mais aussi complètement pathogène. Chaque secrétaire de section se trouve en situation de travailler avec 7 à 10 agents de contrôle en dehors de toute logique de secteur de contrôle. Cette situation ubuesque reste actuellement en vigueur malgré « l'opposition » des agents concernés.

L'existence de situation de travail pathogène n'est pas propre aux services de l'inspection du travail comme nous avons pu le constater sur place. La lettre adressée par une collègue CDET à la Ministre du travail avant de tenter de mettre fin à ses jours est particulièrement édifiante. Elle nécessite la reconnaissance immédiate de son geste en accident de service ainsi que la prise de mesures de prévention conservatoires visant à assurer à l'ensemble des agents des services emplois, des conditions de travail propres à garantir leur sécurité et leur intégrité. D'ores et déjà, nous vous demandons de prévoir une présentation du rapport d'enquête réalisé par le CHSCT de la région PACA au niveau du CHSCT-M.

D'autres situations de souffrance existent dans les services dans lesquelles l'administration a une responsabilité. Ainsi notre collègue Laura Pfeiffer d'Annecy a besoin du soutien de l'ensemble des agents du Ministère et de la Ministre elle-même dans le cadre du procès qu'elle doit affronter le 16 octobre prochain. La présence massive d'agents à ses côtés constitue l'une des mesures de prévention à mettre en œuvre, raison pour laquelle nous réitérons notre demande d'une autorisation spéciale d'absence pour tous les agents qui le souhaitent. En outre, nous renouvelons la demande de reconnaissance de l'accident de service la concernant.

Malheureusement, les situations de souffrance aggravées risquent de se multiplier compte tenu des effets conjugués des réformes passées et en cours et de la mise en œuvre de la réforme territoriale, des fusions des DIRECCTES et de la loi Notre. Malgré les discours censés être rassurants lors du dernier CHSCT M, force est de constater que l'évaluation des risques en amont ne constitue pas une priorité ni pour le président du CHSCT M, ni pour les Direcctes préfigurateurs. Concrètement, il est indiqué partout que l'évaluation des risques (pour nous, la constatation des dommages...) débutera en 2016....

Les résultats du baromètre social qui doivent être étudiés en séance montrent d'ores et déjà que la situation de nos services est la plus critique en matière de conditions de travail de tous les services des ministères sociaux. Ce n'est pas en refusant de réaliser de réelles analyses des risques, basées sur l'observation du travail réel et en refusant de traiter les cas identifiés de dysfonctionnement en région que nous, comme les CHSCT R, avons notamment fait remonter, que nous pourrions construire le programme de prévention permettant de mettre un frein à la situation actuelle.

Enfin, nous souhaitons vous alerter sur la situation dans la région Champagne-Ardenne. Une procédure de droit d'alerte a été enclenchée et une enquête réalisée sur les conséquences pour la santé du sous-effectif lié à la mise en œuvre de Ministère Fort. Les résultats de cette enquête devaient être présentés au CHSCT R en présence d'experts qui ont été refusés par le Direccte. Face à la volonté des agents d'échanger sur leur travail réel en CHSCT, le DIRECCTE a mis fin brutalement à la réunion. Aujourd'hui, ces agents ont reçu un courrier les menaçant de sanctions sur la base de la note que vous avez co-rédigée en décembre dernier avec le DGT.

Est-ce vraiment ainsi que vous entendez répondre aux agents qui font face à une charge de travail insurmontable et vous le font savoir ? C'est inacceptable, d'autant plus que la situation au sein de cette région et la gravité des risques psychosociaux auxquels sont exposés les agents sont connues de vos services. Nous demandons à l'administration d'accepter la présence des experts désignés par nos organisations dans le cadre du CHSCT R reconvoqué et surtout, de prendre les mesures d'urgence listées dans le rapport d'enquête.

Des situations similaires existent dans d'autres régions sur lesquelles nous vous demandons une nouvelle fois de rappeler aux DIRECCTEs leurs obligations en matière de dialogue social, de fonctionnement des instances, de l'obligation de réaliser des enquêtes en cas de risque grave pour la santé des agents. Nous en profitons pour vous rappeler vos propres obligations concernant le CHSCTM (réponse sur le désaccord sérieux et persistants, points non traités suite à la demande de réunion extraordinaire de février 2015...)

Les représentants CGT, FO, SNU TEF et SUD Travail Affaires Sociales